

## DECISION DU MAIRE

N° DMa2025-042

**OBJET** : Attribution d'une prestation de relevé topographique et photogrammétrique par drone du cimetière communal – incluant l'identification des concessions et tombes pour 7 142.88€ TTC auprès de Premier Plan

**Monsieur le Maire de la Commune de Peyrehorade**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ET L.2122-23

**VU** le Code de la Commande Publique du 1<sup>er</sup> Avril 2019

**VU** le décret du 1<sup>er</sup> janvier 2020, augmentant le seuil de dispense et de mise en concurrence de 25000€ HT à 40 000€ HT (article 1 du décret N°2019-1344 modifiant l'article R.2122-8 du CCP)

**VU** les articles R2121-1 à R2121-4 de la commande publique sur les dispositions générales,

**VU** les articles R2121-6 à R2121-7 de la commande publique sur la prise en compte de la nature des prestations pour les marchés de fournitures et services

**VU** l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique qui dispose notamment que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes ;

**VU** l'article R2111-1 de la commande publique qui permet les études et échanges préalables par l'acheteur pour aider à la définition du besoin à la condition de respecter les principes mentionnés à l'article L.3,

**VU** la délibération du 10 avril 2025 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans les conditions suivantes :

**VU** le vote du budget du 10 avril 2025 et les crédits prévus au budget de l'exercice en cours

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à un relevé topographique et photogrammétrique du cimetière communal, incluant l'identification des concessions et tombes, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau logiciel « Éternité » destiné à la gestion informatisée du cimetière

**CONSIDÉRANT** le devis établi par un prestataire spécialisé pour un montant total de 5 952.40 € HT soit 7 142.88 € TTC, après remise de 8% sur le HT :

incluant :– Intervention et relevé du site par drone ;– Préparation et opérations de terrain (géoréférencement, rattachement aux systèmes IGN et Téria) ;– Traitement des données et production d'une orthophoto et d'un plan topographique ;– Identification des concessions et tombes lisibles sur le



terrain et création du tableau de correspondance ; Remise des documents sous formats TIFF, PDF, DWG et XLSX ;

## DÉCIDE :

**ARTICLE 1 :** D'attribuer la prestation de relevé topographique et photogrammétrique du cimetière communal, incluant l'identification des concessions et tombes, au prestataire spécialisé pour un montant de 5 952.40 € HT, soit 7 142.88 € TTC.

**ARTICLE 2** Monsieur/Madame le Maire est chargé(e), en ce qui le/la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification ainsi que de sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal Administratif peut être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Peyrehorade, le 17.09.2025

Le Maire, Didier SAKELLARIDES





**AGENCE DE PEYREHORADE (40300)**

158 Route de Bayonne

Tél : 05 58 73 64 07

E mail : peyrehorade@premierplan.eu

SIRET 48177293700035

**COMMUNE DE PEYREHORADE**

M. Vincent DUDES

Hôtel de Ville

14 rue Alsace Lorraine

40300 PEYREHORADE

Ref. N° : TMP2509064 / Devis N° : D25091236

A PEYREHORADE, le 18 septembre 2025

**Objet** : Relevé du cimetière (partie ancienne et partie neuve)

40300 PEYREHORADE - Section Cadastre : AI n° 189 et 458

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
<b>Intervention et relevé du site par drone</b>			
<b>Relevé photogrammétrique par drone en scénario S3</b>			
Déclaration de vol DGAC et tour de contrôle Dax			
Définition du plan de vol			
Pré-vol et autorisation	180,00	1	180,00
Préparation du chantier			
Opérations de terrain : rattachement aux systèmes IGN 1969 - RGF 93 C44, rattachement Téria			
Mise en place des cibles géoréférencées dans les trois dimensions	550,00	1	550,00
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relevés du site sur une surface d'environ 1.4 ha</li> <li>• Topographie du site, nature de sol, murs, clôtures, routes, concessions, végétation...</li> <li>• Traitement des données Pix4D</li> </ul>	2 740,00	1	2 740,00
<b>Production d'une orthophoto</b>			
<b>Plan topographique</b>			
Hors identification des tombes et concessions	1 300,00	1	1 300,00
<b>Option 1 : Identification des concessions</b>			
Identification des tombes et caveaux lisibles sur le terrain, numérotation des tombes : 500 € hors taxes			
Création d'un tableau de correspondance entre les numéros des tombes sur plan et les concessions identifiées : 600 € hors taxes	1 100,00	1	1 100,00

Les Honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. A défaut de règlement dans le délai, un rappel sera adressé par lettre avec AR. En application des lois n°s 92-1442 du 31/10/1992 et 2012-387 du 22/03/2012, une pénalité de 2% par mois de retard sera appliquée sur le prix TTC pour tout règlement effectué après le huitième jour suivant émission de la lettre recommandée et, une indemnité forfaitaire de 40 € sera demandée aux professionnels conformément aux art. L441-6 et D441-5 du code de commerce. En cas de litige, le seul tribunal compétent sera celui de proximité ou de commerce de DAX (40100. En cas de litige concernant les consommateurs « particuliers » le médiateur désigné par l'OGEC est l'ANM : www.anm-conso.com.)

Dom Bancaire : CREDIT AGRICOLE AQUITAINE IBAN : FR76 1330 6009 9466 0103 9138 233 - BIC : AGRIFRPP833



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE



## AGENCE DE PEYREHORADE (40300)

158 Route de Bayonne

Tél : 05 58 73 64 07

E mail : peyrehorade@premierplan.eu

SIRET 48177293700035

Désignation	Prix U. HT (€)	Quantité	Montant HT (€)
<b>Option 2 :</b> <b>Simulation de l'aménagement futur afin d'identifier le potentiel de tombes ou caveaux restant</b>			
Zone caves urne Zone cimetière tombes et caveaux	600,00	1	600,00
L'orthophotoplan (photo aérienne à l'échelle) sera fournie aux formats tiff et pdf Le plan topographique sera fourni aux formats dwg et pdf Le tableau sera fournis aux formats xlsx et pdf			
Remise : -8,00 %			-517,60

Total HT avant remise	6 470,00 €
Montant Remise HT	-517,60 €
<b>TOTAL HT (après remise)</b>	<b>5 952,40 €</b>
TOTAL TVA - 20,00%	1 190,48 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>7 142,88 €</b>

Date de la commande : 18/09/2025

Signature (faire précéder de la mention « bon pour commande ») :

Durée de validité du devis : 18/10/2025

Paiement à réception de facture



Les Honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. A défaut de règlement dans le délai, un rappel sera adressé par lettre avec AR. En application des lois n°s 92-1442 du 31/10/1992 et 2012-387 du 22/03/2012, une pénalité de 2% par mois de retard sera appliquée sur le prix TTC pour tout règlement effectué après le huitième jour suivant émission de la lettre recommandée et, une indemnité forfaitaire de 40 € sera demandée aux professionnels conformément aux art. L441-6 et D441-5 du code du commerce. En cas de litige, le seul tribunal compétent sera celui de proximité ou de commerce de DAX (40100). En cas de litige concernant les consommateurs « particuliers » le médiateur désigné par l'OGC est l'ANM : [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com).

Dom Bancaire : CREDIT AGRICOLE AQUITAINE IBAN : FR76 1330 6009 9466 0103 9138 233 - BIC : AGRIFRPP833



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE